

Renseignement sur les condamnations au titre du ncp

Par COLMONT, le 05/07/2010 à 10:15

Bonjour,

Une personne condamnée au titre du nouveau code de procédure pénale à une somme de 1.500,00 €uros.

Cette somme est elle productive au taux d'intérêt légal et si oui quel est le taux d'intérêt actuel.

Merci d'avance pour votre réponse.

Salutations